PARIS NORMANDIE
EURE
Jeudi 16 août 2018 www.paris-normandie.fr 1,40 €

INTEMPÉRIES

INONDATIONS

L'état de catastrophe naturelle reconnu pour 22 nouvelles communes

Les inondations et coulées de boues, survenues courant mai et juin, ont causé de nombreux dégâts dans les communes de l'Eure. Plusieurs d'entre elles viennent d'obtenir la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cet épisode climatique. Elles sont 22 au total :

- Le 31 mai, Saint-Germain-sur-Avre.
- Les 4 et 5 juin, Le Lesme et Nogent-le-Sec.
- Le 10 juin, Juignettes, Mesnil-en-Ouche et Saint-Germain-la-Campagne.
- Les 11 et 12 juin, Rugles (notre photo) et La Vieille-Lyre.
- Du 11 au 14 juin, La Houssaye.
- Du 11 juin au 17 juin, Brionne.
- Le 12 juin, Breteuil, Ivry-la-Bataille, Louversey, Montreuil-l'Argillé, Neaufles-Auvergny, Saint-Georges-Motel et Sébécourt.
- Les 12 et 13 juin, La Ferrière-sur-Risle et Ménilles.
- Le 13 juin, Menneval.
- Du 13 juin au 15 juin, Grosley-sur-Risle.
- Le 14 juin, Authou.

Les habitants concernés disposent de dix jours, à partir de la publication de cet arrêté de reconnaissance, pour adresser une déclaration de sinistre à leur assureur.